

FINANCIERE OGIC

Société par Actions Simplifiée au capital de 18 436 790 Euros
Siège Social : 155 Rue Jean Jacques Rousseau – ISSY LES MOULINEAUX
505 235 143 R.C.S. Nanterre

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU COMITE DE SURVEILLANCE
DU 15 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le 15 avril

A 10 heures

Les membres du Comité de Surveillance de la société FINANCIERE OGIC se sont réunis au siège social parisien de Dentressangle, sur convocation régulière de leur Président.

Sont présents à cette réunion :

- Monsieur Jean-Louis SAVOYE
- Monsieur Vincent MENEZ
- Madame Marine DRUMAIN DENTRESSANGLE
- Monsieur Frédéric ROUSSET
- Madame Mireille VERNEREY

Monsieur Jean-Louis SAVOYE préside la séance.

Le Directeur général de la Société et les directeurs généraux délégués de la société OGIC participent à la réunion.

Le Comité réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

Madame Magali BOURGANEL remplit les fonctions de Secrétaire.

Le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, assiste à la réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

[...]

- DEMISSION DE MONSIEUR VINCENT MENEZ DE SON MANDAT DE MEMBRE DU COMITE DE SURVEILLANCE

Le Président remet à chacun des membres du Comité un dossier détaillant chaque point de l'ordre du jour qui sera commenté.

DEMISSION DE MONSIEUR VINCENT MENEZ DE SON MANDAT DE MEMBRE DU COMITE DE SURVEILLANCE

Madame Marine DENTRESSANGLE DRUMAIN présente la démission de Monsieur Vincent MENEZ de ses fonctions de membre du Comité de surveillance de la Société à compter de ce jour.

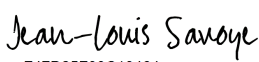
Le Comité de Surveillance prend acte de cette démission et remercie Monsieur Vincent MENEZ pour les services rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat et son implication dans le Groupe depuis l'acquisition de la Société.

Le Comité décide qu'il sera pourvu au remplacement de Monsieur Vincent MENEZ lors d'un prochain Comité de surveillance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

[...]

Pour extrait certifié conforme
Jean Louis SAVOYE

Signé par :

F47D25F00C10464...
